



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

Randonnée permanente de Cyclotourisme «Tour du Parc naturel régional du Marais poitevin »

Label national : n° 349 / 20
CYCLOS DE LA VENISE VERTE



RÈGLEMENT



Randonnée permanente de Cyclotourisme «Tour du Parc naturel régional du Marais poitevin »

Label national : 349 / 20

- ▶ Le club des Cyclos de la Venise Verte organise, contrôle et homologue la Randonnée permanente de Cyclotourisme ci-dessus dénommée.
- ▶ Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes français et étrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette.
Les participants non licenciés à la FF Vélo sont assurés au minimum en RC par l'organisateur.
- ▶ Les participants doivent se déplacer dans le respect du code de la route, de la nature et de l'environnement.
Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.
- ▶ Les participants respecteront un délai de 3 semaines entre la demande d'inscription et le départ de la randonnée.
Le correspondant ou créateur de la RP leur adressera après l'inscription l'itinéraire détaillé et renseigné sur les curiosités et les aspects pratiques (hôtels, restaurants, campings, vélocistes) ainsi qu'une documentation touristique.
- ▶ Les participants feront apposer un cachet-souvenir sur leur carnet de route mentionnant le nom des localités de contrôle (ou photo du vélo devant le panneau) : Coulon, Niort, Marans, La-Tranche-sur-Mer et L'Ile-d'Elle.
- ▶ La Randonnée étant à caractère touristique, il n'y a pas de délai imposé : le parcours peut être effectué en un ou plusieurs jours consécutifs ou non, mais dans la même année.
- ▶ Les participants s'engagent à suivre le circuit défini dans son intégralité.
- ▶ Le départ peut être pris de n'importe quel point du parcours. Le sens indiqué sur l'itinéraire est conseillé.
- ▶ Le carnet de route sera renvoyé au correspondant pour homologation, puis retourné au participant avec un souvenir ou un diplôme.

Site BPF-BCN : Coulon (79).

Le montant de l'inscription est de :

- ▶ 6 euros (licencié FF Vélo)
- ▶ 8 euros (non licencié FF Vélo)

TOUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME



RANDONNÉE DE 236 KM AVEC UN DÉNIVELÉ DE 162 MÈTRES

Label national n° 349 / 20
Organisation des
CYCLOS DE LA VENISE VERTE
79510 COULON



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

À vélo tout est plus beau !

Randonnée Permanente de Cyclotourisme
Label national : n° 349 /20
CYCLOS DE LA VENISE VERTE

Les Cyclos de la Venise Verte vous invitent à découvrir le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Il s'étend sur trois départements : les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime et la Vendée. A l'est, vous découvrirez la ville de Niort et le Port Boinot, les marais mouillés, les petites cités de caractère de Coulon (BPF®) et Arçais.

Vous vous arrêterez à Marans, jolie petite ville traversée par la Sèvre niortaise. A l'ouest se situent Charron et l'anse de l'Aiguillon réputée pour son activité de mytiliculture, les marais desséchés et l'Aiguillon-sur-Mer que vous atteindrez par la digue. Après La Tranche-sur-Mer et L'Île-d'Elle, vous longerez la Sèvre niortaise jusqu'à Damvix et Coulon.

Cette Randonnée permanente compte pour le Brevet National « A travers les Parcs ».



Conche Marais mouillés © PNRMP



Parc naturel régional du Marais poitevin
2 rue de l'église - 79510 Coulon
Site internet : pnr.marais-poitevin.fr

RP «Tour du Parc naturel régional du Marais poitevin» (79 Deux-Sèvres)



Territoire né d'une étroite relation entre l'eau et l'homme, le Parc naturel régional du Marais poitevin possède une identité unique.

Vaste espace allant de Niort à l'océan Atlantique, il est l'un des plus grands marais d'Europe.

D'une richesse écologique exceptionnelle mais fragile, le Marais poitevin accueille une faune et une flore remarquables. Il recèle également une grande diversité architecturale : des villages typiques pittoresques aux pierres blondes et toits de tuiles aux abbayes fondatrices du Marais.

De la Venise verte à la baie de l'Aiguillon, en passant par le marais desséché, cette richesse s'épanouit au sein d'une mosaïque de paysages aménagés par l'homme au cours des dix derniers siècles.

Au détour de ses chemins d'eau et de terre, le marais dévoile toute sa beauté :

- ▷ le **marais mouillé** (labellisé Grand site de France), aussi appelé Venise verte, véritable cathédrale de verdure avec son labyrinthe de voies d'eau,
- ▷ le **marais desséché** et ses paysages ouverts,
- ▷ la **baie de l'Aiguillon**, trésor de nature et paradis des oiseaux,
- ▷ le **littoral** et ses vastes plages.

Royaume du vélo, de la barque, de la marche et de l'écotourisme, cet endroit secret et poétique est idéal pour les amoureux d'une nature calme et sereine.

PARCOURS



BULLETIN D'INSCRIPTION

Randonnée permanente de Cyclotourisme «Tour du Parc naturel régional du Marais poitevin»

Label national n° 349 / 20

Une organisation des CYCLOS DE LA VENISE VERTE n° 04775

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Téléphone portable

Courriel

NOM DU CLUB

N° FFCT DU CLUB

N° LICENCE FF Vélo

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité.

Je règle mon inscription par chèque à l'ordre de « Cyclos de la Venise Verte ».

Fait à _____ le _____

SIGNATURE

CONTACT :

Daniel ARNAULD

1 Rue André Coursaud - 79510 COULON

Tél. 05 49 73 30 57 Port. 06 77 36 74 61

danielarnauld@orange.fr

